

**DIX RECOMMANDATIONS POUR UNE POLITIQUE DE LÉGALISATION DU
CANNABIS AU CANADA**

Compte-rendu

Dans le cadre de l'École d'été « Drogues et politique » du
Centre d'études et de recherches internationales
de l'Université de Montréal (CERIUM)

Sous la direction de :
Guillermo AUREANO (PhD., Université de Montréal)

Rédigé par :
Nordin LAZREG (Candidat au doctorat, Université de Montréal)

Le mercredi 14 juillet 2016

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ EXÉCUTIF	2
AVANT-PROPOS	3
PRODUCTION ET RÔLE DE L'ÉTAT.....	5
SUPERVISION DU MARCHÉ	7
QUALITÉ ET ÉTIQUETAGE	8
REGISTRE DES CONSOMMATEURS	9
VENTE AUX NON-RÉSIDENTS	10
LIEUX D'ACHAT.....	11
EMPLACEMENT DES POINTS DE VENTE.....	13
QUANTITÉ D'ACHAT	14
LIEUX DE CONSOMMATION.....	15
COMMERCIALISATION ET PROMOTION	16
BIBLIOGRAPHIE	17
PLAN DE COURS.....	18

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

La légalisation du cannabis soulève de nombreuses questions pratiques. Des réponses apportées à ces questions dépend, *in fine*, l'atteinte des buts fixés par le gouvernement en matière de santé et de sécurité publiques.

Les participants à l'école d'été « Drogue et politique » du CERIUM ont examiné un certain nombre d'options et ont choisi celles qui leurs semblaient, après analyse et discussion, plus efficaces.

Ils proposent unanimement que la production de cannabis soit privée, avec une extension du modèle déjà en place pour le cannabis médical. Le monopole étatique sur la distribution proposé par un groupe reste un point de désaccord au regard de la suggestion d'un autre groupe pour la vente de cannabis dans divers magasins spécialisés ou généraux. Dans l'éventualité de cette seconde option, les points de vente devraient se trouver à distance raisonnable des établissements scolaires. Dans tous les cas, aucun registre des consommateurs ne devrait être mis en place, aucune limite de quantité d'achat ne devrait être fixée, aucune restriction aux non-résidents ne devrait être imposée, la consommation devrait être restreinte aux espaces privés et à certains lieux publics, et la publicité devrait être strictement informative, c'est-à-dire relative aux seuls contenus et effets des produits.

Les participants à l'école d'été « Drogues et politique » plaident en faveur de la création d'une agence interministérielle provinciale chargée de contrôler le marché, et notamment la qualité des produits et leur étiquetage.

AVANT-PROPOS

L'école d'été « Drogues et politique » s'est déroulée au Centre d'études et recherches internationales de l'Université de Montréal (CERIUM) du 6 au 11 juin 2016. Elle a réuni des conférenciers et des étudiants de plusieurs nationalités. Leurs horizons disciplinaires et leurs expériences professionnelles étaient tout aussi diversifiés.

Les recommandations sur la légalisation du cannabis consignées ici sont le fruit d'un travail intense de réflexion. Nous avons exploré l'histoire de la prohibition, dès ses origines à aujourd'hui, en insistant particulièrement sur son impact au Canada et ses plus récents développements, liés à l'apparition des cryptomarchés. Nous avons abordé les dimensions macro et micro du narcotrafic, dans les pays consommateurs et dans les pays producteurs, et notamment leurs conséquences politiques et sociales. Des thèmes plus pointus ont été également traités, dont la compilation des statistiques sur les drogues, les usagers et les trafiquants.

Ce tour d'horizon a servi de point de départ à la comparaison des solutions adoptées dans différents pays et juridictions en vue de réguler le marché du cannabis. S'il n'y a pas de recette miracle, les experts s'entendent pour signaler la nécessité de trouver une solution de rechange à la prohibition.

Nous avons tout fait pour éviter de répéter les arguments en vogue. Nous avons multiplié les points de vue, comparé les politiques en vigueur et évalué leurs conséquences. Nous avons, surtout, examiné les données, les analyses et les prises de position dans une perspective

diachronique, qui plonge dans l'histoire sans renoncer aux urgences du présent. Pour avoir un débat éclairé, il serait difficile de faire autrement.

PRODUCTION ET RÔLE DE L'ÉTAT

Rappel : En économie, l'intégration verticale désigne un mode de propriété qui consiste à regrouper sous une seule autorité toutes les étapes de la chaîne de production et de distribution d'un bien ou d'un service.

Question : Quelle implication doit avoir l'État fédéral dans la chaîne de production du cannabis ?

Options :

- 1- Monopole étatique sur toute la chaîne de production et distribution
- 2- Production privée et monopole étatique sur la distribution
- 3- Production et distribution privées sans intégration verticale
- 4- Production et distribution privées avec intégration verticale

Proposition :

D'après nous, il est préférable d'opter, d'une part, pour un mode de production privé du cannabis et des produits à base de cannabis et, d'autre part, pour un monopole étatique sur leur distribution.

D'abord, l'instauration d'un mode de production privée permettrait de respecter la liberté d'entreprise. D'autre part, du fait de la concurrence qu'elle entraînerait, la production privée favoriserait des prix de vente raisonnables. La tentation pour les consommateurs de se tourner vers un marché illégal, avec les conséquences que cela entraîne en termes de sécurité et santé publiques, seraient donc réduites.

Ensuite, en termes de santé publique, la solution du monopole étatique pour la distribution nous paraît préférable. En effet, elle facilite les contrôles de qualité des produits avant leur mise en vente. Ces contrôles sont d'autant plus nécessaires que la concurrence dans la production du cannabis et des produits à base de cannabis peut affecter la qualité des produits. De plus, la solution du monopole étatique sur la distribution permet de restreindre de manière plus efficace la vente de ces produits aux mineurs.

Pour éviter toute émergence d'un nouveau marché illégal qui nuirait à la santé des consommateurs du fait de la mauvaise qualité des produits, les prix doivent rester raisonnables et compétitifs. Par conséquent, la solution du monopole étatique sur la distribution ne doit pas s'accompagner d'une taxation excessive des produits¹.

¹ À l'inverse, des prix faibles rendant le cannabis trop accessible risquent de s'accompagner d'une hausse de la consommation. Ceci pourrait donc affecter la santé publique. L'expérience du Colorado montre qu'une taxation du cannabis au même niveau que l'alcool n'entraîne pas nécessairement de hausse de la consommation chez les jeunes (Sénécat et Bréteau 2016). Au regard de ces données, la taxation du cannabis au niveau de l'alcool ne constitue donc pas une taxation excessive.

SUPERVISION DU MARCHÉ

Question : Quelle institution doit superviser le fonctionnement du marché du cannabis et l'atteinte des résultats fixés par le législateur ?

Options :

- 1- Un ministère fédéral ou provincial ?
- 2- Une agence interministérielle fédérale ou provinciale ?
- 3- Une entité gouvernementale spécialisée au niveau fédéral, provincial ou municipal ?
- 4- Un organisme indépendant financé par l'industrie du cannabis ?

Proposition :

Nous pensons que chaque province et territoire du Canada devrait se doter d'une institution interministérielle pour superviser tout ce qui a trait au cannabis. Cet organisme devrait regrouper des représentants des ministères concernés par la question du cannabis. Par exemple, dans le cas du Québec, cette agence interministérielle devrait être composée de fonctionnaires et experts des ministères de l'Agriculture, pêcheries et alimentation, de la Sécurité publique, de la Santé, du Commerce, des Finances et des Affaires municipales. Un tel choix permettrait une meilleure uniformisation des standards et une réduction des conflits de juridictions et de compétences.

QUALITÉ ET ÉTIQUETAGE

Rappel : Le contrôle de qualité est une approche fondée sur la limitation des risques, qui consiste à surveiller l'innocuité et l'efficacité d'un produit pouvant affecter la santé et le bien-être de la population.

Question : Quelles informations relatives à la qualité du cannabis et des produits à base de cannabis devrait-on mettre sur les étiquettes ?

Options :

- 1- Le nom et l'adresse du producteur et du distributeur ?
- 2- La teneur en certains principes actifs. Lesquels (THC, CBD, terpènes) ?
- 3- Une garantie d'absence d'agents pathogènes (champignons, parasites, insectes) ?
- 4- La liste de tous les ingrédients, spécifiant leur origine, dans les produits à base de cannabis ?

Proposition :

La protection de la santé publique requiert des consommateurs informés. Par conséquent, nous suggérons que les étiquettes des produits incluent non seulement les informations concernant la provenance du produit, le contenu du produit (notamment les divers ingrédients pour les produits à base de cannabis) et la concentration en THC, CBD et terpènes, mais aussi les potentiels effets de ces produits sur les consommateurs.

La qualité des produits doit permettre de réduire les risques pour la santé des consommateurs. Afin d'assurer les consommateurs de la qualité des produits, il nous semble judicieux de créer un label de certification attribué par Santé Canada ou par l'agence gouvernementale qui serait chargée de superviser le marché du cannabis.

REGISTRE DES CONSOMMATEURS

Question : En plus de satisfaire certains critères (notamment d'âge), les consommateurs devront-ils être enregistrés ?

Options :

- 1- Un registre fédéral doit être créé et tous les consommateurs potentiels (résidents et non-résidents) doivent s'y inscrire.
- 2- Aucun registre ne doit être créé, mais les transactions ne pourront se faire que par carte bancaire.
- 3- Aucun registre ne doit être mis en place et les transactions peuvent se faire en espèces.

Proposition :

Dans un souci d'égalité avec des produits comme l'alcool et le tabac, il nous semble préférable d'abandonner l'idée d'un registre des consommateurs et d'autoriser l'achat en espèces de cannabis et de produits à base de cannabis. L'achat de cannabis et de produits à base de cannabis ne pourrait se faire que sur présentation d'une pièce d'identité pour vérifier l'âge de la personne.

Un tel choix répond à la volonté de protéger les libertés individuelles des consommateurs et évite leur stigmatisation. De plus, l'absence de registre rend le marché plus attractif, moins contraignant et moins stigmatisant pour les consommateurs, réduisant ainsi les possibilités de voir se créer un marché parallèle plus difficile à contrôler et qui nuirait donc à la santé et à la sécurité publiques.

VENTE AUX NON-RÉSIDENTS

Question : Les personnes qui ne résident pas sur le sol canadien pourront-elles acheter des produits à base de cannabis ?

Options :

- 1- Les non-résidents ne peuvent ni acheter ni consommer de cannabis et de produits à base de cannabis.
- 2- Les non-résidents peuvent acheter du cannabis et des produits à base de cannabis en moindre quantité.
- 3- Les non-résidents ont les mêmes droits et obligations que les résidents.

Proposition :

Selon nous, les non-résidents devraient avoir les mêmes droits que les résidents pour consommer du cannabis au Canada. Le cas contraire favoriserait l'émergence d'un marché illégal pour les touristes, avec les risques que cela comporte en termes de sécurité et santé publiques. De plus, une telle interdiction demanderait des efforts exagérés de la part des forces de l'ordre pour s'assurer du respect de la loi, détournant ainsi d'importantes ressources de missions prioritaires.

LIEUX D'ACHAT

Question : Où les consommateurs pourront-ils acheter du cannabis et des produits à base de cannabis ?

Options :

- 1- Dans tout magasin qui souhaite en vendre et dans des distributeurs.
- 2- Dans des magasins spécialisés accrédités par l'État.
- 3- Dans des pharmacies.
- 4- Dans des magasins d'État déjà existants (SAQ)
- 5- Autre (Préciser).

Proposition :

Dans le cas d'un monopole étatique sur la distribution, tel que proposé par le groupe qui s'est penché sur la question 1, l'achat de cannabis et de produits à base de cannabis ne pourrait se faire que dans des magasins d'État, à l'instar du système en vigueur pour l'alcool au Québec avec les points de vente de la Société des Alcools du Québec (SAQ).

Cependant, il ressort des discussions du groupe en charge de la question 6 une proposition différente. Ce groupe recommande que soit rendue possible la vente de cannabis dans une variété de points de vente. Il propose que le cannabis et autres produits à base de cannabis soient vendues dans des magasins spécialisés, tels que les coffee shops, des magasins généraux et des pharmacies². Les points de vente devront bénéficier d'une accréditation du gouvernement fédéral et ne pourront se trouver à proximité des établissements scolaires. La vente en ligne et la livraison

² Pour la position des pharmacies sur la question de la vente légalisée de cannabis, voir notamment (Marowits 2016).

par des magasins accrédités peuvent être autorisées mais doivent être strictement encadrées pour éviter la vente à des personnes mineures et ainsi protéger au mieux la santé publique.

EMPLACEMENT DES POINTS DE VENTE

Question : L'emplacement des points de vente doit-il être contraint par des règles ?

Options :

- 1- Les points de vente sont seulement autorisés dans les zones commerciales (règles de zonage de la municipalité ou de l'arrondissement).
- 2- Il ne peut y avoir plus de X point(s) de vente par km² ou pour 10.000 habitants (population de l'arrondissement ou de la municipalité).
- 3- Les points de vente ne doivent pas se trouver à proximité des établissements scolaires (fixer une distance).
- 4- Aucune contrainte d'emplacement ne doit être fixée.

Proposition :

Nous considérons que les points de vente de cannabis et de produits à base de cannabis ne devraient pas se trouver à proximité d'un établissement scolaire (primaire et secondaire). Nous proposons une distance de 200 voire 300 mètres minimum entre l'établissement scolaire et le point de vente. Une telle mesure permettrait de préserver la santé des jeunes en réduisant leur exposition et socialisation précoce à ce type de produits.

QUANTITÉ D'ACHAT

Question : Quelle est la quantité d'achat maximale de cannabis ou de produits à base de cannabis?

Options :

- 1- La quantité d'herbe de cannabis est limitée à X g par individu par semaine ou par mois à raison de Y g par achat.
- 2- La quantité d'herbe de cannabis est limitée à X g par individu par semaine ou par mois.
- 3- La quantité d'herbe de cannabis est limitée à X g par individu par achat.
- 4- La quantité d'achat de cannabis et produits à base de cannabis n'est pas limitée.
- 5- Autre (préciser).

Proposition :

Nous recommandons de ne fixer aucune limite de quantité d'achat de ces produits, à l'instar de la réglementation en vigueur pour l'alcool et le tabac. L'inverse conduirait les consommateurs à s'approvisionner sur le marché illégal, avec les risques que cela comporte en termes de santé et sécurité publiques. En outre, fixer des limites à l'achat de ces produits impliquerait l'instauration d'un système de surveillance ou d'un registre qui pourrait inciter les consommateurs à se tourner vers un marché illégal.

LIEUX DE CONSOMMATION

Question : Où la consommation de produits à base de cannabis sera-t-elle autorisée ?

Options :

- 1- Seulement dans les points de vente pour tous les produits à base de cannabis.
- 2- Seulement dans les espaces et domiciles privés (particuliers, clubs, associations...).
- 3- Dans les espaces où la cigarette est autorisée (avec ou sans exclusion de certains zones).
- 4- Aucune restriction.

Proposition :

Du point de vue de la santé publique, il est préférable d'autoriser la consommation de cannabis et de produits à base de cannabis uniquement dans les espaces et domiciles privés, c'est-à-dire chez les particuliers et dans des clubs ou associations prévus à cet effet. Pour trouver un équilibre entre santé publique et libertés individuelles, la consommation de cannabis pourrait être autorisée dans les parcs. Cette règle pourrait toutefois entrer en contradiction avec certains arrêtés municipaux interdisant la consommation de tabac dans les parcs.

COMMERCIALISATION ET PROMOTION

Question : Doit-on permettre le marketing des produits à base de cannabis ?

Options :

- 1- Interdiction totale de la publicité, des stratégies de marque (*branding*) et des commandites, avec obligation de financer des campagnes d'information et de prévention.
- 2- Publicité, stratégies de marque et commandites strictement réglementées (définir les limites).
- 3- Aucune restriction.

Proposition :

Nous pensons que la publicité devrait être autorisée, mais strictement régulée dans un souci de protection de la santé publique.

Elle devrait être purement informative sur le contenu et les effets des produits et devrait absolument éviter la glorification de la consommation de cannabis et de la culture de la drogue. Elle devrait toujours être accompagnée d'avertissements mettant en avant les risques de la consommation et surconsommation de cannabis et produits à base de cannabis. Par ailleurs, nous proposons la création d'un groupe d'éthique, au sein de l'institution en charge de superviser le marché du cannabis, dont la tâche serait de contrôler les campagnes publicitaires. Enfin, il nous semble nécessaire de fixer un seuil d'investissement en marketing que les producteurs et vendeurs ne pourraient pas dépasser.

BIBLIOGRAPHIE

BEWLEY-TAYLOR, Dave, Tom BLICKMAN et Martin JELSMA. 2014. « The Rise and Decline of Cannabis Prohibition ». En ligne : www.tni.org/files/download/rise_and_decline_web.pdf (page consultée le 13 juillet 2016).

CAULKINS, Jonathan P., Beau KILMER, Mark A. R. KLEIMAN, Robert J. MACCOUN, Gregory MIDGETTE, Pat OGLESBY, Rosalie LICCARDO PACULA and Peter H. REUTER. 2015. « Considering Marijuana Legalization: Insights for Vermont and Other Jurisdictions ». Santa Monica, CA: RAND Corporation. En ligne: http://www.rand.org/pubs/research_reports/RR864.html (page consultée le 13 juillet 2016). Chapitre 6 : Régulation. 101-114.

CENTRE DE TOXICOMANIE ET DE SANTÉ MENTALE (CAMH). 2014. « Cadre stratégique pour le contrôle du cannabis ». En ligne : http://www.camh.ca/en/hospital/about_camh/influencing_public_policy/Documents/CannabisPolicyFramework-FR.pdf (page consultée le 13 juillet 2016). 15-19.

GOÑI, Uki. 2016. « Uruguay's legal marijuana policy en route to next phase of regulation ». *The Guardian* (Londres), 24 mars, <https://www.theguardian.com/world/2016/mar/24/uruguay-legal-marijuana-next-phase-regulation> (page consultée le 13 juillet 2016).

KILMER, Beau. 2015. « The 10 Ps of Marijuana Legalization ». En ligne: <http://www.rand.org/blog/2015/06/the-10-ps-of-marijuana-legalization.html> (page consultée le 13 juillet 2016).

KOPP, Pierre, Christian BEN LAKHDAR et Romain PEREZ. 2014. « Cannabis : Réguler le marché pour sortir de l'impasse ». Note publiée par la Fondation Terra Nova. En ligne : <http://tnova.fr/etudes/cannabis-reguler-le-marche-pour-sortir-de-l-impasse> (page consultée le 13 juillet 2016), 1-3.

MACCOUN, Robert et Peter H. REUTER. 2011. « Assessing Drug Prohibition and its Alternatives: A Guide for Agnostics ». *Annual Review of Law and Social Science* 7, 61-78.

MAROWITS, Ross. 2016. « Jean Coutu se dit ouvert à la vente de marijuana thérapeutique ». *La Presse* (Montréal), 5 juillet, <http://affaires.lapresse.ca/economie/sante/201607/05/01-4998002-jean-coutu-se-dit-ouvert-a-la-vente-de-marijuana-therapeutique.php> (page consultée le 13 juillet 2016).

OBSERVATOIRE EUROPÉEN DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES. 2015. « Models for the legal supply of cannabis : recent developments ». En ligne :

www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_212362_EN EMCDDA_POD_2013_Legal%20supply%20of%20cannabis.pdf (page consultée le 13 juillet 2016).

SÉNÉCAT, Adrien et Pierre BRÉTEAU. 2016. « Au Colorado, la légalisation du cannabis ne rime pas avec hausse de la consommation ». *Le Monde* (Paris), 22 juin, http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2016/06/22/au-colorado-la-legalisation-du-cannabis-ne-rime-pas-avec-hausse-de-la-consommation_4956008_4355770.html (page consultée le 13 juillet 2016).

SEVCENKO, Melanie. 2016. « Age of the edibles awaits Oregon cannabis lovers as state changes law ». *The Guardian* (Londres), 2 juin, <https://www.theguardian.com/us-news/2016/jun/02/oregon-cannabis-edibles-marijuana-law> (page consultée le 13 juillet 2016).

PLAN DE COURS

(version abrégée)

PLU6111 A-D

École d'été – Drogues et politique

Approche et contenu

Lieu d'échange et de réflexion, cette école d'été porte sur les enjeux de pouvoir qui conditionnent la production, le commerce et l'usage des substances illicites. Nous examinerons aussi bien les activités économiques et criminelles qui caractérisent le narcotrafic que la réaction concomitante des décideurs. Les présentations tiennent compte de la diversité des acteurs et des contextes géographiques afin de saisir les liens multiples qui se sont tissés entre les stupéfiants et le fait politique. Il sera ainsi question de la formulation et de la mise en œuvre de mesures répressives, tout comme des collusions entre la sphère politique et l'économie illicite. Nous nous attarderons également sur la géopolitique des drogues et son impact sur les relations internationales.

Chercheurs et praticiens se joindront à nous pour examiner les questions de l'heure. Quels dangers pose réellement le trafic transnational des stupéfiants ? L'action policière influence-t-elle la structuration des réseaux locaux ? Peut-on réguler la vente de drogues par Internet ? Pourquoi a-t-on interdit l'opium, la cocaïne et le cannabis au Canada ? Que font les politiciens et les médias devant la violence des cartels ? Au travers de ces questions, et bien d'autres, les participants seront amenés à réfléchir sur les manipulations, les récupérations et les idées reçues qui teintent leur perception de la guerre contre la drogue.

Calendrier des séances

► Vendredi 3 juin – Présentation générale

16 h – Séance obligatoire pour tous les participants souhaitant obtenir 1,5 ou 3 crédits

► Lundi 6 juin – *La prohibition des drogues : origines et évolution (I)*

9 h à 12 h – Drogue et politique – Guillermo R. Aureano, Dept. science politique – CERIU

13 h 30 à 16 h 30 – Histoire de la prohibition au Canada – Serge Brochu, École de criminologie, UdeM

► Mardi 7 juin – *La prohibition des drogues : origines et évolution (II)*

9 h à 12 h – Drogues et cybercriminalité – David Décary-Héту, École de criminologie, UdeM

13 h 30 à 16 h 30 – Politique, prévention et répression : quels effets ? - Jean-Sébastien Fallu, École de psychoéducation, UdeM

► Mercredi 8 juin – *Narco trafic : perspectives macro et micro*

9 h à 12 h – Trafic transnational de drogues illicites – Rémi Boivin, École de criminologie, UdeM.

13 h 30 à 16 h 30 – Drogues et réseaux criminels locaux – Carlo Morselli, École de criminologie, UdeM

► Jeudi 9 juin – *Drogues et violence : études de cas*

9 h à 12 h – Cartels et violence au Mexique – Nuria Carton de Grammont, Dept. de géographie, UdeM

13 h 30 à 16 h 30 – Coca, société et politique en Bolivie – Romain Busnel, Dept. de science politique, UdeM.

► Vendredi 10 juin – *Drogues, savoirs et pouvoir*

9 h à 12 h – Des chiffres et des doutes – Laurent Laniel, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

13 h 30 à 16 h 30 – Régulation du cannabis : modèles et enjeux – Nacer Lalam, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

► Samedi 11 juin – *La fin de la prohibition ?*

9 h à 12 h – Table ronde – Drogues et politiques : prospective – Alejandro Angel Tapia, Guillermo R. Aureano, Nacer Lalam et Laurent Laniel

13 h 30 à 16 h 30 – Travail pratique – Préparation d'un mémoire adressé au gouvernement canadien en vue de la légalisation du cannabis – Adam Greenblatt (conférencier) et Nordin Lazreg (coordonnateur)

Indications bibliographiques

Sauf exception, les lectures obligatoires sont disponibles sur Studium.

Vous devez vous procurer les textes dont la déclaration des droits d'auteurs n'a pas pu être effectuée. Leur référence ci-dessous est précédée de l'icône ☞

Lundi 6 juin – <i>La prohibition des drogues : origines et évolution (I)</i>
--

Drogue et politique – Guillermo R. Aureano, Dept. science politique – CERIU

Beauchesne, Line. 1991. *La légalisation des drogues*. Montréal : Méridien, 85-121

Aslinger, Harry J. 1979 [1936]. « Marijuana : assassin de la jeunesse ». In Biégelmann, Olivier *et al.* (dir.), *Drogues, passions muettes*. Paris : Recherches, 185-195.

Chouvy, Pierre-Arnaud. 2015. « La guerre contre la drogue : bilan d'un échec ». In Bergeron, Henri et Renaud Colson, *Les drogues face au droit*. Paris : PUF, 65-74.

Histoire de la prohibition au Canada – Serge Brochu, École de criminologie, UdeM

☞ Canada. Parlement du Canada. 2004. Projet de loi C-17 : Loi modifiant la Loi sur les contraventions et la Loi réglementant certaines drogues et autres substances. En ligne : <http://www.bdp.parl.gc.ca/Content/LOP/LegislativeSummaries/38/1/c17-f.pdf> (page consultée le 27 janvier 2016).

☞ Organisation des Nations Unis. [1961]. Convention unique sur les stupéfiants de 1961. En ligne : https://www.unodc.org/pdf/convention_1961_fr.pdf (page consultée le 27 janvier 2016).

Brochu, Serge. 2015. « Aspects historiques et philosophiques du contrôle du cannabis au Canada ». Tapuscrit (texte adapté de la conférence présentée au Forum Cannabis 2015).

Mardi 7 juin – <i>La prohibition des drogues : origines et évolution (II)</i>

Drogues et cybercriminalité – David Décary-Héту, École de criminologie, UdeM

Van Hout, Marie Claire et Tim Bingham. 2013. « ‘Silk Road’, the virtual drug marketplace: A single case study of user experiences ». *International Journal of Drug Policy* 24, 385-391.

Aldridge, Judith et David Décary-Héту. [2015]. « Not an ‘eBay for Drugs’: The Cryptomarket “Silk Road” As a Paradigm Shifting Criminal Innovation ». Tapuscrit.

Martin, James. 2014. « Lost on the Silk Road : drug distribution and the ‘cryptomarket’ ». *Criminology & Criminal Justice* 14 (3) 351–367.

Politique, prévention et répression : quels effets ? - Jean-Sébastien Fallu, École de psychoéducation, UdeM

Paglia, Angela et Robin Room. 1999. « Preventing Substance Use Problems Among Youth: A Literature Review and Recommendations ». *The Journal of Primary Prevention* 20 (1) : 3-50

Fallu, Jean-Sébastien et Pierre Brisson. 2013. « La réduction des méfaits liés à l’usage des drogues : historique, état des lieux, enjeux ». In Massé, Raymond et Isabelle Mondou (dir.), *Réduction des méfaits et tolérance en santé publique : enjeux éthiques et politiques*. Québec : Presses de l’Université Laval, 105-128.

Pisani, Elizabeth. 2010. « The art of medicine : Tilting at windmills and the evidence base on injecting drug use ». *The Lancet* 376, 226-227.

Charles, Grant et Carla Alexander. 2007. « Lacunes dans nos approches en matière de consommation et d'abus de substances chez les jeunes ». In Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies. *Toxicomanie au Canada : Pleins feux sur les jeunes*. Ottawa (Ontario) : Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies, 38-45.

Mercredi 8 juin – *Narcotrafic : perspectives macro et micro*

Trafic transnational de drogues illicites – Rémi Boivin, École de criminologie, UdeM.

Beittel, June S. 2012. « Mexico's drug trafficking organizations ». *Trends in Organized Crime* 15: 64-74

Boivin, Rémi. 2010. « Le monde à l'envers ? Vers une approche structurelle du trafic transnational de drogues illicites ». *Déviance et Société* 34 (1) : 93-114

Thoumi, Francisco E. 2002. « Illegal Drugs in Colombia : From Illegal Boom to Social Crisis ». *The ANNALS of the American Academy of Political and Social Science* 582 (1): 102-116

Drogues et réseaux criminels locaux – Carlo Morselli, École de criminologie, UdeM

Morselli, Carlo et Katia Petit. 2007. « Law-Enforcement Disruption of a Drug Importation Network ». *Global Crime* 8: 109-130.

Morselli, Carlo et Cynthia Giguère. 2006. « Legitimate Strengths in Criminal Networks ». *Crime, Law, and Social Change* 45: 185-200.

Morselli, Carlo. 2010. « Assessing Vulnerable and Strategic Positions in a Criminal Network ». *Journal of Contemporary Criminal Justice* 26: 382-392.

Jeudi 9 juin – *Drogues et violence : études de cas*

Cartels et violence au Mexique – Nuria Carton de Grammont, Dept. de géographie, UdeM

☞ Astorga, Luis et David A. Shirk. 2010. « Drug Trafficking Organizations and Counter-Drug Strategies in the U.S.-Mexican Context ». En ligne: <https://escholarship.org/uc/item/8j647429> (page consultée le 28 janvier 2016).

Sullivan, John P. 2012. « Criminal Insurgency: Narcocultura, Social Banditry, and Information Operations ». En ligne : <http://smallwarsjournal.com/jrnl/art/criminal-insurgency-narcoculturasocial-banditry-and-information-operations> (page consultée le 28 janvier 2016).

Guevara, America Y. 2013. « Propaganda in Mexico's Drug War ». *Journal of Strategic Security* 6 (3): 131-151.

Coca, société et politique en Bolivie – Romain Busnel, Dept. de science politique, UdeM.

Do Alto, Hervé et Pablo Stefanoni. 2008. *Nous serons des millions : Evo Morales et la gauche au pouvoir en Bolivie*. Paris : Éditions Raisons d'Agir, 31-51.

Lacuisse, Marie-Esther. 2011a. « Les 50 ans de la Convention unique de 1961 : du contrôle d'un marché légal à la problématique du narcotrafic ». *Études du CERI* 179/180: 79-91.

Lacuisse Marie-Esther. 2011b. « La redéfinition de la politique de la coca en Bolivie sous les présidences d'Evo Morales: les enjeux de politique publique de la réforme ». *Revue d'Etudes en Agriculture et Environnement* 92 (4) : 441-468.

Farthing, Linda et Benjamin Kohl. 2012. « Supply-side harm reduction strategies: Bolivia's experiment with social control ». *International Journal of Drug Policy* 23 (6) 488-494.

Pour aller plus loin :

Une étude anthropologique sur les stratégies des cultivateurs de coca face aux politiques anti-drogues :

- Leons, Madeline Barbara. 1993. « Risk and Opportunity in the Coca/Cocaine Economy of the Bolivian Yungas ». *Journal of Latin American Studies* 25 (1) : 121-157.

La construction de la nation bolivienne à partir de la feuille de coca :

- Vazualdo, Diego. 2014. « Coca y representación: la hoja de coca en la constitución de la nación boliviana en la época neoliberal ». *Latin American Research Review* 49 (1) : 23 - 38.

Vendredi 10 juin – <i>Drogues, savoirs et pouvoir</i>

Des chiffres et des doutes – Laurent Laniel, Observatoire européen des drogues et des toxicomanies

Matelly, Jean-Hugues et Christian Mouhanna. 2007. *Police : des chiffres et des doutes*. Paris : Michalon, 17-48.

Robinson, Matthew B. et Renee G. Scherlen. 2014. *Lies, Damned Lies and Drug War Statistics*. Albany (NY) : SUNY Press, 243-276

Pour aller plus loin :

- <http://www.countthecosts.org>
- <https://www.opensocietyfoundations.org/sites/default/files/alternative-drug-report-20120626.pdf>
- <http://www.drugwarfacts.org>
- <http://www.drugpolicy.org/wasted-tax-dollars>

Régulation du cannabis : modèles et enjeux – Nacer Lalam, Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice

MacCoun, Robert et Peter H. Reuter. 2011. « Assessing Drug Prohibition and its Alternatives: A Guide for Agnostics ». *Annual Review of Law and Social Sciences* 7, 61-78

☞ Bewley-Taylor, Dave, Tom Blickman et Martin Jelsma. 2014. « The Rise and Decline of Cannabis Prohibition ». En ligne : www.tni.org/files/download/rise_and_decline_web.pdf (page consultée le 29 janvier 2016).

☞ Observatoire européen des drogues et des toxicomanies. 2015. « Models for the legal supply of cannabis : recent developments ». En ligne : www.emcdda.europa.eu/attachements.cfm/att_212362_EN EMCDDA_POD_2013_Legal%20supply%20of%20cannabis.pdf (page consultée le 29 janvier 2016).

Samedi 11 juin – <i>La fin de la prohibition ?</i>
--

Table ronde – Drogues et politique : prospective – Alejandro Angel Tapia, Guillermo R. Aureano, Nacer Lalam et Laurent Laniel

Travail pratique – Préparation d'un mémoire adressé au gouvernement canadien en vue de la légalisation du cannabis – *Conférencier* : Adam Greenblatt – *Animation et rédaction* : Nordin Lazreg

Kilmer, Beau. 2014. « Policy designs for cannabis legalization: starting with the eight Ps ». *The American Journal of Drug and Alcohol Abuse* (40) 4 : 259-261

Kopp, Pierre *et al.* 2014. *Cannabis : réguler le marché pour sortir de l'impasse*. En ligne : http://tnova.fr/system/contents/files/000/000/133/original/19122014_-_Cannabis_re%CC%81guler_le_marche%CC%81_pour_sortir_de_l'impasse_0.pdf?1432549163 (page consultée le 8 avril 2016).